

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 12 (1924)

**Heft:** 194

  

**Artikel:** Notes et documents : les résultats du suffrage féminin en Tchécoslovaquie

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-258244>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

M. Paul Moriaud, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève, et président de plusieurs tribunaux d'arbitrage internationaux, qui vient également de disparaître, mais en pleine force de l'âge, était lui alors, un féministe et un suffragiste tout à fait convaincu, et il nous en avait donné de nombreuses preuves. C'était d'ailleurs un esprit trop parfaitement équilibré, juste et juridique, pour ne pas saisir toute l'absurdité de notre minorité politique, et pour ne pas estimer qu'il fallait user de tous les moyens légaux pour la faire disparaître; et d'autre part son intelligence si ouverte, son esprit si curieux de s'instruire et de se renseigner ne lui auraient jamais fait considérer notre revendication comme méprisable ou sans importance. Lecteur de notre journal, il avait répondu aux enquêtes que nous y ouvrons; conférencier, il avait plusieurs fois pris la parole en public sous les auspices de l'Association genevoise pour le Suffrage, sur la Société des Nations notamment, dont il fut un des fervents promoteurs même avant la campagne de 1920; et plus anciennement, lors d'une conférence de propagande destinée aux étudiants de l'Université, sur le *suffrage féminin au point de vue juridique*. Et surtout, il fut l'initiateur à Genève de ces « exercices pratiques de discussion », qui sont maintenant de tradition dans tous nos Cours de vacances, et dont il dirigea en tout cas trois séries organisées par l'Union des Femmes avec un brio, une précision, et une courtoisie, dont ses « élèves » de tout âge lui gardent le plus reconnaissant souvenir. Plus d'une présidente, maintenant aguerrie et ferrée sur la conduite d'une Assemblée, lui doit d'utiles notions sur cet art difficile, et des suggestions qui lui ont été précieuses à plus d'une reprise.

\* \* \*

Enfin, nous apprenons, au moment de mettre sous presse, la mort encore de M. L. Guillermin, ancien député catholique, ancien conseiller municipal à Genève, et auquel les féministes de notre ville doivent beaucoup. Car, bien qu'appartenant à un parti politique où ne se recrutent pas généralement de nombreux adhérents de nos idées, M. Louis Guillermin était suffragiste et en tirait honneur, puisqu'il fut le premier de nos législateurs à déposer au Grand Conseil un projet de loi en faveur du vote des femmes. C'était, on s'en souvient, en mai 1917, qu'il nous fit cette surprise. Son projet était modéré assurément, puisqu'il ne visait que le vote municipal, et seulement pour les femmes qui l'auraient demandé et qui auraient atteint l'âge de 25 ans, retardant ainsi de cinq ans leur majorité politique; mais c'était un début, un premier pas, et notre Association n'hésita pas à entrer vigoureusement en campagne pour soutenir ce projet. On sait quel fut son sort, et l'enterrement de première classe que lui réserva le Grand Conseil en en votant allègrement en quelques quarts d'heure l'ajournement indéfini! M. Guillermin, qui y avait mis beaucoup de son cœur, en fut attristé, mais non point découragé, et resta pour notre cause et ses leaders un ami fidèle, courtois et obligeant comme savent l'être les vieillards, toujours prêt à rendre service, par une causerie (il en donna une notamment à l'Association pour le Suffrage sur ce sujet: *Féminisme et Catholicisme*), par une démarche, par un coup d'épaule donné au bon moment. Son concours à l'époque du Congrès suffragiste international de 1920 fut inappréciable, et c'est à sa complaisance que nous dûmes de pouvoir organiser très rapidement une messe de circonstance pour les participantes catholiques au Congrès. Les questions du travail féminin l'intéressaient également, et une des dernières fois que nous eûmes à correspondre avec lui, ce fut au sujet des surintendantes d'usine, dont il eût voulu introduire le fonctionnement à Genève.

\* \* \*

Et c'est pourquoi, le féminisme étant battu en brèche par tant d'esprits masculins encore, il convient que nous signalions avec gratitude tous ceux, parmi les hommes connus, dont la sympathie fut conquise à nos idées et à nos efforts pour les réaliser.

## NOTES ET DOCUMENTS

### Les résultats du suffrage féminin en Tchécoslovaquie

#### I. Participation des femmes aux scrutins.

| 1. Pour la Chambre des Députés, en 1920: |  | ont voté:                  |  |
|------------------------------------------|--|----------------------------|--|
| avaient le droit de voter:               |  |                            |  |
| Femmes: 3.653.760 (52,82 %)              |  | Femmes: 3.320.650 (53,4 %) |  |
| Hommes: 3.264.196 (47,18 %)              |  | Hommes: 2.900.128 (46,6 %) |  |
| Total: 6.917.956                         |  | Total: 6.220.778           |  |
| 2. Pour le Sénat:                        |  | ont voté:                  |  |
| avaient le droit de voter:               |  |                            |  |
| Femmes: 3.113.958 (53,65 %)              |  | Femmes: 2.808.633 (53,5 %) |  |
| Hommes: 2.690.176 (46,35 %)              |  | Hommes: 2.438.097 (46,5 %) |  |
| Total: 5.804.134                         |  | Total: 5.246.732           |  |

Sur 100 électrices à la Chambre des Députés, 90,9 ont voté.  
Sur 100 électeurs » » 80,8 ont voté.  
Pour le Sénat, sur 100 électrices inscrites, 90,2 ont voté.

#### Législation résultant du suffrage féminin intégral.

Voici, groupées suivant leur objet, les principales lois votées depuis que les droits politiques ont été obtenus par les femmes:

##### 1. Situation légale de la femme.

Lois réformant le droit matrimonial, abolissant l'indissolubilité du mariage, stipulant les cas où le divorce peut être demandé et modifiant les systèmes de contrat (1919).

##### 2. Situation économique et réglementation du travail.

Loi réglant la durée du travail (1918). Loi établissant l'égalité de traitements et de pensions (1919). Loi établissant l'égalité entre instituteurs et institutrices d'écoles primaires supérieures (1922). Loi abolissant le célibat obligatoire des institutrices (1919). Loi améliorant les conditions du travail à domicile (1919). Loi réglant l'organisation d'écoles professionnelles spéciales pour les femmes, et fixant les compétences des professeurs de ces écoles (1922).

##### 3. Protection de l'enfance.

Loi concernant l'institution provisoire de tuteurs et de curateurs (1922). Loi sur la surveillance des enfants livrés aux soins d'étrangers, et des enfants illégitimes (1921).

##### 4. Questions sociales.

Loi sur l'assurance-maladie, accordant aux femmes des subsides en cas de maternité, qu'elles soient ouvrières de fabriques, occupées aux champs, ou travaillant à domicile (1919). Loi sur la lutte contre les maladies vénériennes. Cette loi rend obligatoire l'examen médical et les soins aux malades atteints, établit la gratuité des soins pour les malades indigents, l'observation du secret professionnel, et supprime les mesures de réglementation (1919).

D'autres lois votées la même année (1922), réglementent la construction des logements salubres, protègent les locataires, etc.

D'autres lois encore touchent aux questions sociales suivantes: lutte contre le chômage (1921-1922), protection des mutilés de guerre, des veuves et des orphelins des soldats morts à la guerre (1920-1922), création de caisses de retraite et de pensions pour les employés, assurance-maladie, participation aux bénéfices, etc.

#### II. Femmes députées.

Actuellement, 14 femmes siègent à la Chambre et 3 au Sénat toutes élues en 1920. Les élections se faisant en Tchécoslovaquie d'après le système de la représentation proportionnelle, il n'est pas possible d'indiquer le nombre des voix qu'ont obtenues chacune d'elles.

A la Chambre, 3 députées sont socialistes, 2 socialistes-démocrates, 2 communistes, 3 nationales-démocrates, 2 agrariennes, 1 appartient au parti populaire, 3 au parti socialiste-démocrate allemand.

Au Sénat, une des femmes élues est socialiste-démocrate et les deux autres appartiennent au parti socialiste-démocrate allemand.

#### III. Activité des femmes députées.

Nous donnons ci-après, suivant les réponses reçues, un aperçu des motions, rapports et propositions de lois présentés par les femmes membres du Parlement:

Mme Frant. Zeminova, employée (parti socialiste tchèque) s'est intéressée aux pensions des veuves de soldats morts à la guerre, aux travailleuses employées dans les ministères, aux écoles ménagères et industrielles, à la situation des institutrices, aux employées de maison, à des questions économiques touchant au bien-être et à l'alimentation de la population, à la lutte contre la prostitution, et enfin à des questions d'ordre ecclésiastique.

Mme L. Landova-Stychova, femme d'employé (parti socialiste tchèque), s'est surtout occupée de questions d'éducation (création d'écoles professionnelles pour jeunes filles, de classes maternelles, nomination d'inspectrices et de femmes médecins dans les écoles, création d'ateliers modèles, etc.), de moralité publique (avortement, lutte contre l'alcoolisme, les maladies vénériennes; elle prononça un important discours à ce sujet), et enfin de questions financières et ecclésiastiques.

Mme Ludmilla Pechmannova, employée (parti socialiste tchèque),

s'est surtout spécialisée dans la défense des intérêts des femmes fonctionnaires de l'Etat.

Mme Blatna (parti socialiste-démocrate allemand), a déposé un projet de loi sur la réglementation du travail à domicile.

Mme Marie Deutsch (même parti) a participé activement aux débats sur la loi concernant la surveillance des enfants illégitimes ou remis aux soins d'étrangers (voir plus haut), a protesté contre l'exclusion des jeunes filles de certaines écoles secondaires, et a proposé, en outre, une modification à la loi sur les pensions aux mutilés de guerre.

Mme Irena Kirpalova (même parti) s'est attachée à défendre les intérêts (salaires, conditions de travail) des institutrices et des gardes-malades allemandes employées à l'hôpital de Prague. Elle a en outre déposé un projet de loi sur la protection des mères et des nourrissons.

Les écoles de jeunes filles, l'abrogation du célibat des femmes fonctionnaires et la protection des employées d'hôtel, ont été défendues à la Chambre par Mme Betty Karpiskova, secrétaire (parti socialiste-démocrate), tandis que Mme Anna Sychravova (même parti) s'est attachée surtout à la lutte contre l'alcoolisme, contre les maladies vénériennes, et à la protection de la maternité et des enfants illégitimes ou infirmes.

Les deux députées communistes, Mmes Anna Mala et Frant. Skan-nicova (cette dernière employée de commerce), se sont surtout occupées de la lutte contre le chômage, contre l'alcoolisme, de la protection de la maternité et de l'enfance, et des indemnités aux fonctionnaires.

Mme Eliska Purkynova, assistante au Ministère de la Prévoyance sociale (parti national-démocrate), a présenté plusieurs propositions de loi, notamment sur la situation légale de la femme mariée, sur l'abrogation du célibat des femmes fonctionnaires, sur la lutte contre les maladies contagieuses, et sur la prolongation de la fréquentation obligatoire de l'école, et a participé aux débats sur la ratification des Conventions internationales de Washington, et sur la loi contre les maladies vénériennes (voir plus haut).

Mme Josefa Rosolova, institutrice (même parti), s'est spécialisée dans les questions d'enseignement.

Enfin Mme Aug. Roszypalova, institutrice (parti populaire), a participé à la discussion sur l'interdiction de vendre des boissons alcooliques aux adolescents, et aux débats sur les questions ecclésiastiques, et Mme Anna Chlebounova, qui représente le parti agrarien, s'est naturellement spécialisée dans les questions concernant les intérêts des agriculteurs. Elle est d'ailleurs membre de la Commission agricole.

#### La répercussion économique du suffrage féminin.

L'affranchissement politique de la femme tchécoslovaque a amené son affranchissement économique et social. Se sont, en effet, amé-

liorées au point de vue travail, salaire, et dignité, les conditions des servantes, des ouvrières, des employées, des institutrices, et de toutes les femmes fonctionnaires; les postes supérieurs dans l'enseignement, dans les fonctions publiques, sont maintenant accessibles aux femmes; en réalité aucun poste ne leur est fermé, sauf ceux des prêtres catholiques et des militaires.

Dans les métiers et le commerce, les femmes qui ont fait un apprentissage régulier et complet deviennent toujours plus nombreuses; dans les services publics, les conditions sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes. Dans les professions industrielles et agricoles, le salaire féminin est encore sensiblement inférieur au salaire masculin, ce qui tient au fait que les femmes groupées dans des organisations spéciales sont représentées par des hommes, quand il s'agit des contrats du travail.

(Extrait du *Suffrage des femmes en pratique*, 2<sup>me</sup> édit.)

## Croquis de Paris

SILHOUETTES D'ARTISTES

### I

Quittant la Maison des Etudiantes, où les jeunes filles sont entourées de tant de sollicitude et de confort, j'avais rejoint des amis sur le boulevard Montparnasse, dans un cabaret fréquenté par des artistes, par des intellectuels, et par une pittoresque bohème cosmopolite.

Midi sonne. Une bande de jeunes filles envahit la terrasse du café, des « rapines » échappées de ces grands ateliers qui foisonnent à Montparnasse, comme en témoignent leurs longues blouses, jadis blanches, aujourd'hui barbouillées de couleurs. Elles ont la tête nue, les cheveux courts, l'allure libre, décidée, garçonnière, et le langage assorti.

Elles blaguent leurs maîtres tout en avalant leur repas; elles s'interrompent pour hêler un camarade qui passe, ou pour répondre aux plaisanteries des jeunes gens des tables voisines. Leur lunch est des plus sommaires: café, croissants, cigarettes.

Un quart d'heure après, ayant mal mangé mais bien ri, les petites rapines, exubérantes et juvéniles, et apparemment très satisfaites de leur repas d'anachorète, s'envolent vers les ateliers où elles courtisent l'Art avec toute la ferveur dont elles sont capables.

### II

Au revers de la Butte, derrière le Sacré-Cœur, étroite entre de hautes maisons, montueuse et de forme irrégulière, la place Constantin Pecqueur... Là se tient, ce samedi et demain dimanche, la

## Notre Bibliothèque

KATE DOUGLAS WIGGIN: *Rébecca de Clairefontaine*. Traduit de l'anglais. Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris.

De même que le fameux *Polyanna* ou *le Jeu du contentement*, *Rébecca de Clairefontaine* est un livre américain, de ceux qui, s'ils semblent plutôt destinés aux jeunes, peuvent néanmoins se lire à tout âge. Il y a d'autres rapprochements: la situation dépendante des deux fillettes, recueillies chacune par une tante acariâtre, leur naturel altruiste, confiant, enthousiaste, et l'on verrait fort bien Rébecca (tout comme Polyanna) avec ses belles tresses noires, ses grands yeux profonds et les divers cadres de son adolescence, devenir une héroïne sympathique du cinéma pour la jeunesse.

Ce livre gagnerait à être sensiblement ramassé, mais il renferme des idées jolies et quelques personnages bien tracés.

M. L. P.

\* \* \*

*Almanacco della Donna italiana*. 1924.

La maison éditrice Bemporad, de Florence, dont la renommée n'est plus à faire, a publié, cette année encore, une petite encyclopédie de la vie féminine avec agenda, copieusement illustrée, et dont les diverses parties ont été confiées à des plumes expertes d'hommes et de femmes.

A une amusante *Fantaisie arabe* du romancier en vogue, Guido

da Verona, succède un compte-rendu en 24 pages du Congrès suffragiste de Rome. Préférez-vous la gymnastique ou la mode (tant l'actuelle que celle des Florentines du Quattrocento)? Voulez-vous savoir ce que les Italiennes ont, en l'an de grâce 1923, produit dans les domaines les plus divers? Désirez-vous des recettes pour la santé, la beauté, la cuisine (même celle de la Grèce antique!) et pour le ménage en général? Vous plaît-il d'apprendre quelles sont les sociétés féminines de la péninsule? Lisez l'*Almanacco della Donna italiana*... si tant est que vous sachiez l'italien.

M. L. P.

\* \* \*

ALICE FAVRE: *Pensées sur la vie*. Genève, Société Anonyme des Editions Sonor, 1924.

M<sup>lle</sup> Alice Favre a fait preuve d'un grand courage en éditant son petit volume de pensées. En effet, livrer le fond de son âme au public, au mépris de la critique, est un acte héroïque qu'il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir faire.

Bien que nous soyons loin d'être toujours d'accord avec l'auteur, nous goûtons cependant dans son ouvrage l'accent de franchise et de sincérité qui l'anime, et une spontanéité... très peu genevoise hélas.

On sent chez M<sup>lle</sup> Favre une femme qui a réfléchi, qui a souffert, et sur laquelle la vie n'a pas passé impunément. Elle l'a enrichie d'expériences variées que, dans sa générosité, elle désirerait communiquer à d'autres. On devine chez elle une âme noble, un cœur ardent et un haut idéal. C'est un esprit en marche, toujours prêt à accueillir et à admirer les progrès sous toutes ses formes. Les questions de justice lui tiennent tout particulièrement